

## ASSOCIATION FRANCAISE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

### A.F.E.R

**Association régie par la loi de 1901**

**36, rue de Châteaudun – 75009 PARIS**

\* \* \* \*

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

\* \* \* \*

Aux Membres de l'Association,

### OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION FRANCAISE D'EPARGNE ET DE RETRAITE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

6, rue de Thann  
75017 Paris  
Tél : 01 44 40 88 88  
Fax : 01 44 40 88 89

S.A.S. au capital de 1.000 euros  
R.C.S : 789 954 161 PARIS  
Siret : 789 954 161 00012  
Code NAF 6920 Z  
TVA intracommunautaire FR 11 789 954 161

Société de Commissariat aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

3

## **FONDEMENT DE L'OPINION**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession du commissaire aux comptes.

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toutes anomalies significatives. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

PARIS, le 05 juin 2018

**CARMYN**



**Enguerrand BOISSONNET**



## **ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✓ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

# Bilan actif

FRANCAISE EPARGNE ET RETRAITE

Etats de synthèse au 31/12/2017

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	9 331	9 246	85	140
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompte				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	73 364	30 143	43 222	41 242
Immob. en cours / Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>82 695</b>	<b>39 388</b>	<b>43 307</b>	<b>41 382</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	129 933		129 933	101 586
<b>Créances</b>				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances	176 972		176 972	155 752
<b>Divers</b>				
VMP et comptes à terme	1 000 013		1 000 013	1 004 813
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	6 180 516		6 180 516	5 609 128
Charges constatées d'avance	98 212		98 212	39 715
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>7 585 645</b>		<b>7 585 645</b>	<b>6 910 991</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>7 668 341</b>	<b>39 388</b>	<b>7 628 953</b>	<b>6 952 373</b>

COMMISSAIRE AUX COMPTES  
**CARMYN**  
TEL. 01 42 40 88 88 - FAX 01 42 40 88 88  
6, RUE DE THANN - 75017 PARIS

# Bilan passif

FRANCAISE EPARGNE ET RETRAITE

Etat de synthèse au 31/12/2017

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
<b>PASSIF</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	38 112	38 112
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	4 393 814	4 624 920
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>91 230</b>	<b>-231 106</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>4 523 157</b>	<b>4 431 927</b>
<i>Apports</i>		
<i>Legs et donations</i>		
<i>Subventions affectées</i>		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
<b>FONDS DEDIES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	1 770 349	2 237 746
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	187 776	128 096
Dettes fiscales et sociales	177 650	146 528
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	970 021	8 076
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>	<b>3 105 796</b>	<b>2 520 446</b>
Ecarts de conversion - Passif		
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>7 628 953</b>	<b>7 952 373</b>

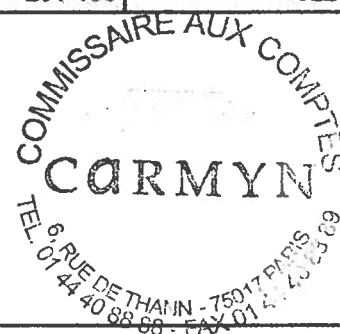
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
**CORMYN**  
 TEL. 01 44 40 88 69 - 75017 PARIS  
 FAX 01 44 40 63 69

# Compte de résultat

FRANCAISE EPARGNE ET RETRAITE

Etats de synthèse au 31/12/2017

	du 01/01/17 au 31/12/17	du 01/01/16 au 31/12/16	Simple : Variation en valeur
Prestations de services			
Produits des activités annexes			
Legs			
Production stockée			
Production immobilisée			
Dotation de fonctionnement et droits d'entrée	5 006 830	4 766 405	240 426
Reprises et Transferts de charge		7 615	-7 615
Autres produits			
Cotisations			
Report des ressources			
Quote-part subventions renouvelables			
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>5 006 830</b>	<b>4 774 019</b>	<b>232 811</b>
Autres achats non stockés	278 357	184 071	94 286
Charges externes	3 905 648	4 134 634	-228 985
Impôts et taxes	5 768	21 087	-15 318
Salaires et Traitements	466 675	431 599	35 076
Charges sociales	192 611	180 106	12 505
Amortissements et provisions	5 225	4 716	509
Engagements à réaliser			
Autres charges	77 339	77 689	-350
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>4 931 623</b>	<b>5 033 902</b>	<b>-102 278</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>75 207</b>	<b>-259 882</b>	<b>335 089</b>
Produits financiers	16 220	24 074	-7 853
Charges financières	197		197
<b>Résultat financier</b>	<b>16 023</b>	<b>24 074</b>	<b>-8 051</b>
Opérations faites en commun			
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>91 230</b>	<b>-235 809</b>	<b>327 038</b>
Produits exceptionnels		5 000	-5 000
Charges exceptionnelles		297	-297
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>4 703</b>	<b>-4 703</b>
Participation des salariés			
Impôts sur les bénéfices			
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>91 230</b>	<b>-231 106</b>	<b>322 336</b>



## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ASS. FRANCAISE EPARGNE ET RETRAITE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 7 628 953 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 91 230 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### Fiscalisation

L'association est fiscalisée en matière d'impôt sociétés, de cotisation foncière des entreprises et de taxe sur les salaires.

En matière de TVA, il y a lieu de considérer que les produits propres de l'Association (cotisations et droits d'entrée) sont la contrepartie d'opérations bénéficiant de l'exonération de TVA, prévue à l'article 261 C-1-c du CGI.

### Détail des produits

	2017	2016
Droit d'entrée	383 217	403 998
Dotations d'audits et de fonctionnement	4 643 613	4 362 407
	<hr/>	<hr/>
	5 006 830	4 766 405

### Rémunération allouées à des membres du Conseil d'Administration

Monsieur Gérard BEKERMAN/Président	274 596 € (hors charges sociales) (379 293 chargé)
Monsieur Jacques PILON/Animation comité consultatif	54 228 € (honoraires TTC)
Monsieur Michel Alexandre BAILLY/Trésorier	108 000 € (honoraires TTC)
Monsieur Jack LEQUERTIER/Secrétaire général	174 000 € (honoraires TTC)
Monsieur Stanislas BERNARD/Comité consultatif	11 700 € (honoraires TTC)
Monsieur Jean-Pierre LEGATTE/Comité consultatif	12 000 € (honoraires TTC)
Madame Michèle SAINT MARC/UC	50 000 € (honoraires TTC)





## Règles et méthodes comptables

Indemnités de présence au Conseil d'Administration alloués aux administrateurs au titre de l'année 2017, montant total : 40.500 €

Monsieur Stanislas BERNARD  
 Madame Isabelle BOUREAU POST  
 Monsieur Jean-Pierre LEGATTE  
 Madame Pascale LINANT DE BELLEFONDS  
 Madame Myrielle PELISSIER  
 Monsieur Jacques PILON  
 Monsieur Eric POPARD  
 Madame Michèle SAINT MARC  
 Madame Véronique STAEFFEN

### Engagements hors bilan

L'association AFER est membre du Groupement d'Intérêts Economique "GIE AFER", dont les principaux membres sont AVIVA et AER (AVIVA Epargne Retraite).

### Autres évènements significatifs

L'AFER a présenté, en qualité de mandataire de 50.463 adhérents, une requête en restitution des sommes confisquées au profit de l'Etat par un arrêt de la Cour d'appel de Paris du 10 juin 2008. Par arrêt du 6 juillet 2016, la Cour d'appel de Versailles a fait droit à cette demande à hauteur de la somme de 17.292.290,73 €, actualisée au taux légal à compter du 1er août 1997 avec capitalisation.

En avril 2017, le Trésor Public a versé à l'AFER exclusivement la somme de 17.292.290,73 €.

Conformément au mandat reçu, cette somme a été isolée sur un compte bancaire spécifique et dans une comptabilité spéciale, et a fait l'objet d'une répartition au profit des adhérents concernés selon la formule retenue par l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 10 juin 2008. Au 31 décembre 2017, le compte bancaire dédié à cette opération présente un solde créditeur de 957.795,79 €, correspondant aux sommes dues à des adhérents et nécessitant un traitement particulier pour différents motifs, y inclus des adhérents qui n'ont pas pu être localisés, qui n'ont pas encaissé le chèque qui leur était destiné ou des adhérents décédés dont les ayant-droits n'ont pas encore été identifiés.

Les travaux visant à l'apurement de ce solde se poursuivent sur 2018.

## Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

### Amortissements

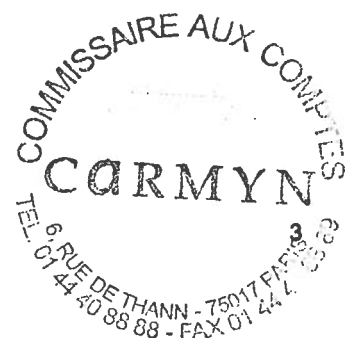
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Logiciel : 1 an
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 à 5 ans
- \* Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

## Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.



## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Valeurs brutes</b>				
Immobilisations incorporelles	9 331			9 331
Immobilisations corporelles	66 214	7 150		73 364
Immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>75 545</b>	<b>7 150</b>		<b>82 695</b>
<b>Amortissements &amp; provisions :</b>				
Immobilisations incorporelles	9 191	55		9 246
Immobilisations corporelles	24 972	5 170		30 143
Immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>34 163</b>	<b>5 225</b>		<b>39 388</b>
<b>ACTIF NET</b>				<b>43 307</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 275 184 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	176 972	176 972	
Charges constatées d'avance	98 212	98 212	
<b>Total</b>	<b>275 184</b>	<b>275 184</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Notes sur le bilan

## Fonds propres

## Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise	38 112			38 112
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
<b>Total fonds sans droit reprise</b>	<b>38 112</b>			<b>38 112</b>
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
<b>Total fonds avec droit reprise</b>				
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	4 624 920		231 106	4 393 814
Résultat de l'exercice	-231 106	322 336		91 230
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
<b>Total fonds associatifs</b>	<b>4 431 927</b>	<b>322 336</b>	<b>231 106</b>	<b>4 523 157</b>

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 105 796 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	1 770 349	1 770 349		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	187 776	187 776		
Dettes fiscales et sociales	177 650	177 650		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				
Autres dettes	970 021	970 021		
<b>Total</b>	<b>3 105 796</b>	<b>3 105 796</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice :				

**Charges à payer**

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	126 960
Dettes provis. pr congés à payer	19 385
Charges sociales s/congés à payer	8 723
Taxe d'apprentissage CAP	3 206
Formation continue CAP	2 954
Cotisation foncière CAP	2 177
<b>Total</b>	<b>163 405</b>

**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	98 212		
<b>Total</b>	<b>98 212</b>		